



LA MAIRIE DE ZAGNANADO

Zagnanado, le 16 avril 2025

A

Messieurs les membres du conseil
de supervision de Zagnanado

N° 12G/367/C-ZDO/SE/SA

ZAGNANADO

Objet : Convocation à la session du Conseil de supervision – Avril 2025

Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant Code de l'administration territoriale en République du Bénin, j'ai l'honneur de vous convier à la session du Conseil de supervision du mois d'avril 2025.

Cette session se tiendra **le mercredi 23 avril 2025 à partir de 15 heures précises**, dans la salle de délibération de la Mairie de Zagnanado.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif pour le compte du mois de mars 2025 ;
2. Avis de non-objection sur le projet de nomination de chefs de service ;
3. Questions divers.

Compte tenu de l'importance des points à examiner, votre présence et votre ponctualité sont vivement requises.

Dans l'attente de vous retrouver à cette occasion, veuillez agréer, Messieurs les Conseillers, l'expression de mes salutations distinguées.



Justin KANNINKPO

Maire de la Commune de Zagnanado

AMPLIATION :

- PDZ (ATCR)01 ;
- Membres CS.....06 ;
- SE.....01 ;
- Archives01 ;
- Chrono.....01.



CONSEIL DE SUPERVISION DE LA COMMUNE DE ZAGNANADO

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SUPERVISION DE LA
COMMUNE DE ZAGNANADO**

N°12G/ 17 /CS/ZDO/SE/SA

Séance du 23 avril 2025

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi 23 avril 2025, à 15 heures 05 minutes, s'est tenue dans la salle de délibération de la mairie de Zagnanado, la réunion mensuelle du Conseil de Supervision, sous la présidence du Maire.

À la suite du décès, le 06 mars 2025, de Monsieur Symphorien MISSEGBETCHE, Président de la Commission des Affaires Sociales, Sportives et Culturelles (CASSC), et en attendant l'installation de son suppléant, six (06) conseillers ont été convoqués. Parmi eux, quatre (04) ont répondu présents.

Les membres absents et sans motifs, étaient Monsieur KPEDJO Aubin, le Président de la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales et Monsieur AKPOYETE Damase, Président de la Commission de la Coopération et des Relations avec les Institutions.

Le Secrétaire Exécutif a ensuite présenté l'ordre du jour :

II. ORDRE DU JOUR

1. Adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif pour le mois de mars 2025.
2. Avis de non-objection sur le projet de nomination de chefs de service.
3. Divers.

Les débats ont ensuite suivi l'ordre du jour.

III. DISCUSSIONS ET DÉCISIONS

1. Adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif – Mars 2025

Le Secrétaire Exécutif a présenté un résumé de son rapport.

Le Maire a salué la qualité du document, mettant en avant sa clarté, la richesse des détails liés aux activités de terrain, et la pertinence des commentaires explicatifs.

Les interventions des conseillers sont résumées comme suit :

- Le Premier Adjoint au Maire a félicité le Secrétaire Exécutif, soulignant la qualité remarquable du document ;
- Le Président de la Commission des Affaires Économiques et Financières (CAEF) a également exprimé sa satisfaction et a émis une préoccupation

relative au profil du Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics, jugé non conforme aux exigences ;

- Le Maire a renouvelé ses félicitations au Secrétaire Exécutif et à son équipe pour leurs performances.

À l'issue des échanges, le Conseil a adopté le rapport à l'unanimité :

Pour : 04 – Contre : 00 – Abstention : 00

2. Avis de non-objection sur le projet de nomination de chefs de service

Le Secrétaire Exécutif a informé les membres du Conseil de la recommandation de la Tutelle, reçue par message radio, demandant de remplacer le terme « autorisation de nomination » par « avis de non-objection sur le projet de nomination », conformément à l'article 133 de la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin.

Le Conseil a donné un avis de non-objection unanime sur le projet de nomination des chefs de service :

Pour : 04 – Contre : 00 – Abstention : 00

3. Divers

a) Intervention du Maire :

Le Maire a demandé le nettoyage complet des locaux de la mairie avant le vendredi 25 avril 2025. Il a également instruit le comité chargé du suivi du projet de construction du logement du Maire de prendre contact avec la société OFMAS, en vue de s'informer sur la disponibilité du domaine affecté ainsi que du niveau de sa réalisation.

b) Intervention du Deuxième Adjoint au Maire :

Il a souhaité connaître le niveau de préparation des cérémonies d'hommage à feu Symphorien MISSEGBETCHE.

Le Secrétaire Exécutif a précisé que seules les contributions du personnel sont réalisées et seront utilisées pour les dépenses relatives aux bâches, tee-shirts, sonorisation, animation artistique et aides financières aux enfants du défunt, notamment à Madame Inès MISSEGBETCHE.

c) Intervention du Premier Adjoint au Maire :

Il a interrogé sur les modalités d'entretien des bureaux de la mairie.

Le Secrétaire Exécutif a répondu que la procédure de contractualisation pour l'entretien est en cours. En attendant, les cadres soutiennent personnellement les femmes d'entretien, ce qui justifie la qualité du service actuellement observée.

IV. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion a été levée à 16 heures 52 minutes dans une atmosphère de satisfaction générale.

Fait à Zagnanado, le 24 avril 2025.

Ont signé :

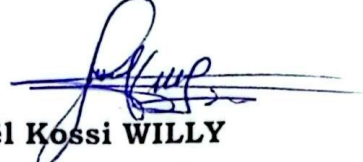
Le Président de séance,



Justin KANNINKPO

(Maire de la Commune de Zagnanado)

Le secrétaire de Séance,



Raphaël Kossi WILLY

Secrétaire Exécutif de la Mairie)



Le Premier Adjoint au Maire,



Y. Athanase DEGAN

Le Deuxième Adjoint au Maire,



Victor Y. AHOLOUKPE

Le Président de la CAEF,



Dèwanou DONVIDE



COMMUNE DE ZAGHANADO
REPUBLICQUE DU BENIN

BP 25 ZAGNANADO
Tél. +229 94 49 49 47

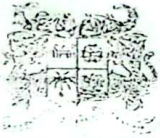


Date : 23 Avril 2025

Objet : Conseil de Supervision Avril 2025

LISTE DE PRESENCE des conseillers et SE

N°	Noms & Prénoms	Fonction	Contacts		Signature
			Téléphone	E-mail	
1.	KANNINKPO Justin	Maire	0197094092	kanninkpo@gmail.com	
2.	DEGAN Y. Athanase	PAM	0197211745	athanasedegan3@gmail.com	
3.	AHOLOURPEYI Victor	DAM	0195400760	victoraholoukye@gmail.com	
4.	JONVIDE Dewanou	P/CAEF	0161100210	mathiasjonvide@gmail.com	
5.	WILLY Komi Raphaël	SE/Zagnanado	079342765	willykomi@gmail.com	



COMMUNE DE ZAGNANADO
REPUBLIQUE DU BENIN

BP 25 ZAGNANADO
Tél. +229 94 49 49 47



Date : 23 Avril 2025

Objet : Conseil de supervision Avril 2025

LISTE DE PRESENCE

N°	Noms & Prénoms	Fonction	Contacts		Signature
			Téléphone	E-mail	
1.	SINAGORIGWI Florentin	DAAF	95023682	/	
2.	WANDU B Olo C.	CC/Maire	967203327	-	
3.	AÏSSECHE A Lydia R	C/SA	0197459105	/	
4.	DOVI Mark Victor	DST	0197.29.55.00	/	
5.					

DELIBERATION ANNEE 2025 N° 12G/19 /CS/ZDO/SE-SA

**PORTANT AVIS DE NON-OBJECTION SUR LES PROJETS DE
NOMINATION DES CHEFS DE SERVICE DE LA MAIRIE DE
ZAGNANADO**

Effectif Total des Conseillers : 07
Nbre de Conseillers présents : 04
Nombre de procuration : 00
Nbre de Conseillers absents : 03

Le Conseil de supervision de la Commune de Zagnanado régulièrement convoqué en sa séance du 23 avril 2025, s'est tenu conformément aux dispositions en vigueur pour délibérer sur son ordre du jour. Le quorum étant atteint, ainsi qu'en attestent la liste de présences jointe au procès-verbal de la séance, le Conseil a procédé à l'examen de la demande d'avis de non-objection sur les projets de nomination des chefs de service de la Marie de Zagnanado.

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

Vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

Vu la loi N° 2021-014 du 20 décembre 2021 portant code de l'Administration Territoriale de la République du Bénin ;

vu le décret n° 2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement de la République du Bénin ;

Vu Décret N° 2025 -102 du 26 février 2025 portant nomination de monsieur Saliou ODOUBOU préfet du département des Collines en qualité de Préfet intérimaire du département de Zou

Vu l'arrêté préfectoral n°12/059/PDZ/SG/STCCD/SA du 02 juin 2020 portant constatation des résultats de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Zagnanado ;

Vu l'arrêté communal 2025 n°12/03/C-ZDO/SE/DAAF/SA du 28 février 2025, portant nomination du Secrétaire Exécutif de la Commune de Zagnanado ;

Vu le Procès-Verbal de la réunion mensuelle du Conseil de Supervision de la commune tenue le 23 avril 2025 ;

après en avoir délibéré par quatre (04) voix pour, zéro (00) voix contre et zéro (00) abstention, ✓

DECIDE :

Article 1^{er} : Est donné sur les projets de nomination des chefs de service de la Mairie de Zagnanado, l'avis de non-objection du Conseil de Supervision.

Article 2 : Le Secrétaire Exécutif est chargé de veiller à l'exécution de la présente délibération, laquelle sera enregistrée, notifiée et diffusée en tant que de besoin. *R*

Fait à Zagnanado, le 24 avril 2025.

Pour le Conseil de Supervision,

Le Président,



Justin KANNINKPO

Ampliations :

- PDZ.....01 ;
- Membres du CS.....07 ;
- SE01 ;
- Direc Mairie.....05 ;
- Archives.....01 ;
- Chrono.....01.



DELIBERATION ANNEE 2025 N° 12G/18 /CS/ZDO/SE-SA
PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE EXECUTIF
DE LA MAIRIE, DU MOIS DE MARS 2025

Effectif Total des Conseillers : 07
Nbre de Conseillers présents : 04
Nombre de procuration : 00
Nbre de Conseillers absents : 03

Le Conseil de supervision de la Commune de Zagnanado régulièrement convoqué en sa séance mensuelle du 23 avril 2025 s'est tenu conformément aux dispositions en vigueur pour délibérer sur l'ordre du jour, notamment l'adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif. Le quorum étant atteint, ainsi qu'en attestent la liste de présences jointe au procès-verbal de la séance, le Conseil a procédé à l'examen du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif de la Mairie pour le compte du mois de mars 2025.

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

vu la loi N° 2021-014 du 20 décembre 2021 portant code de l'Administration Territoriale de la République du Bénin ;

vu le décret n° 2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement de la République du Bénin ;

vu le décret n° 2025-102 du 26 février 2025, portant nomination de Monsieur Saliou ODOUBOU, Préfet du département des Collines en qualité de Préfet intérimaire du département du Zou ;

vu l'arrêté préfectoral n° 12/059/PDZ/SG/STCCD/SA du 02 juin 2020 portant constatation des résultats de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Zagnanado ;

vu l'arrêté communal 2025 n° 12/03/C-ZDO/SE/DAAF/SA du 28 février 2025, portant nomination du Secrétaire Exécutif de la Commune de Zagnanado ;

vu le Procès-Verbal de la réunion mensuelle du Conseil de Supervision de la commune tenue le 23 avril 2025 pour le compte du mois de mars 2025 ;

après en avoir délibéré par quatre (04) voix pour, zéro (00) voix contre et zéro (00) abstention, *φ*

DECIDE :

Article 1^{er} : Est adopté, le rapport d'activités du Secrétaire Exécutif de la Mairie de Zagnanado du mois de mars 2025.

Article 2 : Le Secrétaire Exécutif est chargé de veiller à l'exécution de la présente délibération, laquelle sera enregistrée, notifiée et diffusée en tant que de besoin. *fr*

Fait à Zagnanado, le 24 avril 2025.

Pour le Conseil de Supervision,

Le Président,



Justin KANNINKPO

Ampliations :

- PDZ.....01 ;
- Membres du CS.....07 ;
- SE01 ;
- Direc Mairie.....05 ;
- Archives.....01 ;
- Chrono.....01.